

PRÉAVIS N° 219

AU CONSEIL COMMUNAL

Développement des arts plastiques en ville de Nyon

Achat d'œuvres d'art, Prix d'art intégré dans l'espace public et intégration d'œuvres d'artistes dans les constructions communales : mode de financement et processus de sélection.

Délégué municipal : M. Olivier Mayor

Nyon, le 27 avril 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

La Ville de Nyon est reconnue pour son dynamisme culturel. Grâce à la vitalité et à la diversité des associations, à la qualité et la notoriété de ses festivals, de l'Usine à gaz et de ses musées, elle s'est forgée une identité culturelle forte. La musique, le cinéma, les arts vivants ainsi que la valorisation du patrimoine y sont très bien représentés et défendus.

Les arts plastiques, par contre, sont peu présents et accessibles dans l'espace public et les bâtiments communaux alors que d'autres villes ainsi que le Canton de Vaud ont introduit un pour-cent culturel depuis longtemps.

Conscient de cette lacune, le Parti socialiste nyonnais a déposé en 2010 une motion en faveur de l'introduction d'un pour-cent culturel à Nyon.

La Municipalité avait alors répondu à cette motion par le rapport municipal N° 208/2011, proposant l'augmentation du compte budgétaire pour les achats d'œuvres d'art qui devait passer, dès 2012, de CHF 15'000.- à CHF 90'000.-. Dès lors, cette ligne du budget devait permettre non seulement d'acquérir des œuvres pour la collection de la Ville, mais aussi de financer l'intégration de travaux d'artistes dans les projets communaux de constructions (bâtiments, places, parcs, etc.).

Cette solution semblait idéale, mais son application concrète s'est avérée difficile. En effet, depuis 2011, le montant imputé à ce compte n'a cessé de fluctuer, rendant toute planification aléatoire. De plus, la Municipalité a constaté que si la temporalité annuelle du budget est adaptée aux achats d'œuvres, elle ne l'est pas au processus d'intégration d'un travail d'artiste dans la construction de bâtiments communaux dont le financement, par préavis d'investissement, s'échelonne sur plusieurs années.

La Municipalité a donc adopté une vision et une gestion nouvelle pour ce domaine spécifique permettant, d'une part, un renforcement de la présence des arts plastiques dans notre ville et, d'autre part, une meilleure planification des projets et une rationalisation des coûts. Dans cette perspective, elle a créé un prix d'art intégré et a mis en place un processus décisionnel ainsi qu'un rééquilibrage des financements. Ce dernier prévoit la diminution du compte budgétaire pour les achats d'œuvres d'art, compensée par l'introduction de montants dédiés à la création artistique directement dans les préavis portant sur des projets de construction.

Ainsi, afin de développer et de donner une place de choix aux arts plastiques dans l'offre culturelle de Nyon, la Municipalité propose un processus décisionnel et des modes de financement adaptés aux trois types d'action en faveur des arts plastiques décrites ci-dessous.

L'ensemble a été présenté à la Commission des finances (COFIN) lors de l'élaboration du budget 2015 – s'agissant d'expliquer l'utilisation du compte relatif aux achats d'œuvres d'art – ainsi qu'à la Commission des affaires culturelles, qui a donné un préavis favorable à ce projet.

2. Description du projet

2.1. Achats d'œuvres d'art

Notre Ville achète des œuvres d'art aux artistes locaux depuis plus de vingt ans de manière régulière.

La Municipalité entend poursuivre cette politique d'achat d'œuvres en vue de :

- soutenir la création artistique et les artistes de Nyon et de la région ;
- documenter la création artistique locale ;
- compléter la collection d'œuvres de la Ville.

Les œuvres acquises sont exposées dans les bâtiments communaux et les locaux de l'administration. Une fois par année, un choix des œuvres récentes est exposé à la Grenette. L'an dernier par exemple, cette exposition s'intitulait « Bird, dress, kisses and co » et présentait des travaux de Stéphanie Pfister, Banu Narciso, Carola Bürgi et Ignatio Bettua.

2.1.1. Financement

La voie budgétaire est adaptée pour ces achats d'œuvres. Comme dans le passé, le compte utilisé est le N° 153-3119-00 - *Achats d'œuvres d'art*. Actuellement doté de CHF 90'000.-, le montant inscrit sur ce compte dès 2016 sera de CHF 30'000.-. La diminution proposée permettra de financer les deux autres actions de développement des arts plastiques à Nyon.

2.1.2. Processus décisionnel

Afin de sélectionner les œuvres à acquérir chaque année, un groupe de travail est constitué. Il est composé de :

- deux membres de la Commission des affaires culturelles (sous-commission Arts plastiques) ;
- de la cheffe du Service de la culture et de son adjointe aux affaires culturelles ;
- d'un/e historien/ne de l'art indépendant.

Ses propositions sont soumises à la Commission des affaires culturelles puis à la Municipalité.

2.2. Création d'un prix d'art intégré dans l'espace public

La Municipalité a décidé de mettre sur pied un Prix d'art intégré dans l'espace public. Ce prix annuel a pour but la réalisation et l'exposition, dans l'espace public, de l'œuvre d'art lauréate. Il est destiné à des artistes plasticiens de tous horizons et de tous âges.

Quatre artistes sont invités chaque année à concourir et à présenter un projet d'œuvre pour un espace public de la ville. Sur les quatre projets, seul celui qui est primé est réalisé.

L'originalité de ce prix tient au fait que ce sont les artistes eux-mêmes qui sélectionnent un lieu qui les inspire dans la ville et pour lequel ils vont imaginer et créer une œuvre. Celle-ci est donc pensée en fonction et pour ce lieu, « sur mesure » en quelque sorte. L'œuvre primée est exposée pendant une année dans son lieu en ville de Nyon.

L'intérêt de ce prix est multiple :

- il permet de soutenir la création artistique et les artistes ;
- il donne à voir à un large public, chaque année, une œuvre différente dans l'espace public ;
- il crée un effet de surprise car tous les ans c'est un nouveau lieu de la ville qui est investi ;
- le regard particulier des artistes sur la ville révèle et renouvelle la perception des habitants sur leur espace urbain quotidien ;
- il permet la découverte d'expressions variées des arts plastiques contemporains ;
- l'aspect éphémère de la présentation des œuvres (une année) permet d'éviter à long terme « l'encombrement » de l'espace public et la transformation de ces œuvres en monuments inamovibles.

La première œuvre primée grâce à ce prix sera inaugurée sur son site le 21 mai 2015.

2.2.1. Financement

Comme ce prix a une temporalité annuelle, la voie budgétaire est adaptée pour son financement. En 2015, la première édition est financée par le compte N° 153-3119-00 - *Achats d'œuvre d'art*.

Dès 2016, un compte budgétaire spécifique sera créé et doté d'un montant de CHF 32'000.- permettant l'organisation du concours, la réalisation de l'œuvre, son vernissage et sa promotion.

Dans la situation exceptionnelle où une œuvre rencontrait un succès tel que la Municipalité décidait d'en faire l'acquisition – afin de la maintenir sur son site au-delà de l'année d'exposition, une demande de crédit complémentaire pourrait être déposée auprès du Conseil communal selon la voie habituelle.

2.2.2. Processus décisionnel

Un jury invite chaque année quatre artistes à concourir, examine les quatre dossiers présentés et préavisé à la Municipalité. La Municipalité se prononce sur le choix du jury et désigne le projet lauréat.

La composition du jury est renouvelée chaque année (sauf en ce qui concerne les membres de l'administration communale). Il est composé :

- du Municipal en charge de la culture ;
- du Chef du Service en charge de la culture ;
- d'un membre de la Commission des affaires culturelles ;
- de quatre historiens de l'art et artistes.

Avant les délibérations du jury, une large consultation des services concernés est réalisée pour vérifier la faisabilité des quatre projets sur leur site respectif.

2.3. Intégration d'œuvres d'art dans les constructions communales

La Municipalité souhaite développer l'intégration d'œuvres d'art dans les constructions communales, que ce soient des bâtiments, des parcs ou des places publiques.

Cette troisième action de développement des arts plastiques à Nyon répond à la préoccupation et au souhait de la motion du Parti socialiste de 2010. Il se différencie d'un véritable pour-cent culturel par le fait qu'il n'est pas appliqué systématiquement à tous les projets de constructions communales, mais uniquement à certains d'entre eux jugés pertinents pour recevoir une œuvre d'art.

Le montant nécessaire à la réalisation de l'œuvre dépend de la nature de la construction et de la taille du projet. Il n'est pas nécessairement équivalent à un pour-cent de l'enveloppe financière globale de la construction.

Les étapes du projet artistique sont parallèles et concomitantes à celles du projet architectural. L'œuvre est imaginée dès les prémices du projet de construction et s'intègre ainsi véritablement à l'ensemble.

2.3.1. Financement

Le processus d'intégration d'une œuvre d'art à une construction communale – concours, étude et réalisation – se déroule généralement sur plusieurs années. La voie du préavis est donc la plus adaptée pour le financement de ces œuvres.

Ainsi, les montants nécessaires sont inclus dans les préavis des projets de construction concernés et portés par les services communaux constructeurs. Un exemple de ce procédé est d'actualité : il s'agit du projet du Complexe scolaire et sportif du Reposoir ainsi que du parc qui lui est adjacent. L'organisation du concours d'artistes a été financée par le préavis N° 152/2014. Le montant nécessaire à la réalisation de l'œuvre figure dans le préavis N° 213/2015.

2.3.2. Processus décisionnel

Afin de déterminer quels sont les projets de construction pouvant intégrer une œuvre d'art, le groupe de travail mentionné au point 2.1.2 ci-dessus est complété par :

- un représentant du Service architecture & bâtiments ;
- un représentant du Service travaux & environnement ;
- un représentant du Service des espaces verts ;
- un représentant du Service de l'urbanisme.

Ce groupe de travail étendu se réunit une fois par an et sélectionne parmi l'ensemble des projets communaux ceux pour lesquels la réalisation d'une œuvre artistique serait adéquate. Il rapporte auprès de la Commission des affaires culturelles pour validation, puis à la Municipalité pour décision. C'est le Conseil communal qui, *in fine*, entérine ces choix en accordant à la Municipalité les montants nécessaires, demandés dans les préavis concernés.

3. Incidences financières

Incidences financières pour l'année 2015

Les achats d'œuvres d'art et le Prix d'art intégré dans l'espace public sont financés par le budget annuel, compte N° 153.3119.00 - *Achats d'œuvres d'art*.

Les montants nécessaires à la réalisation de projets d'art intégré pour deux constructions communales figurent dans les préavis de réalisation y relatifs et sur lesquels le Conseil communal sera amené à se déterminer. Il s'agit du Complexe scolaire et sportif du Reposoir (comme indiqué ci-dessus) et du Complexe scolaire et parascolaire du Couchant.

Incidences financières pour l'année 2016

- Achats d'œuvres d'art : diminution du compte N° 153.3119.00 - *Achats d'œuvres d'art* de CHF 90'000.- à CHF 30'000.-.
- Prix d'art intégré dans l'espace public : création d'un compte budgétaire N° 153.3653.11 doté de CHF 32'000.- pour l'organisation du concours, la réalisation de l'œuvre, son vernissage et sa promotion.
- Préavis de demandes de crédit pour les projets de construction sélectionnés par la Municipalité, sur recommandation du groupe de travail et de la Commission des affaires culturelles, pour accueillir une œuvre d'art.

4. Conclusion

La musique, le cinéma et les arts vivants, ainsi que la valorisation du patrimoine, sont bien représentés et défendus à Nyon grâce aux festivals, aux associations culturelles et aux musées. La Municipalité souhaite désormais développer l'offre culturelle dans le domaine des arts plastiques. Les trois types d'action décrits au point 2 du présent préavis permettent ce développement de manière complète et adéquate pour notre ville. L'ensemble du projet soutient la création artistique et les artistes du domaine des arts plastiques, complète la collection d'œuvres de la Ville, met à la portée de tous des œuvres d'art dans l'espace public et les bâtiments communaux, permet enfin de découvrir notre ville sous un angle nouveau. Le mode de financement des actions est rationnel, efficace et permet une bonne planification des projets. Le processus de sélection est transparent et associe les intervenants et services concernés. De plus, il répond aux préoccupations et au souhait de la motion du Parti socialiste pour la création d'un pour-cent culturel – tout en évitant que celui-ci soit appliqué de manière systématique et aveugle. Des choix pertinents sont réalisés.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

Vu le préavis N° 219 concernant le développement des arts plastiques en ville de Nyon. Achat d'œuvres d'art, Prix d'art intégré dans l'espace public et intégration d'œuvres d'artistes dans les constructions communales : mode de financement et processus de sélection»,

ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

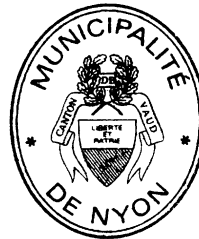
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide : de prendre acte du préavis N° 219 « Développement des arts plastiques en ville de Nyon. Achat d'œuvres d'art, Prix d'art intégré dans l'espace public et intégration d'œuvres d'artistes dans les constructions communales : mode de financement et processus de sélection».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 avril 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexe

Schéma des processus financier et décisionnel pour le développement des arts plastiques en ville de Nyon

1^{ère} séance de la commission

Municipal délégué	M. Olivier Mayor
Date	Lundi 29 juin 2015 à 19h
Lieu	Ferme du Manoir, salle de conférence 2

2011-2015

2016 →

